

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 12

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui de vous, messieurs, au retour d'une course de quelques jours dans les régions enchanteresses de nos Alpes, dans la féerie de nos glaciers azurés, qui de vous n'a pas éprouvé un sentiment de plaisir, de joie intense, en retrouvant, premier précurseur de la forêt, la silhouette trapue d'un vieil arolle perché au haut d'une roche à pic et se profilant sur l'azur immaculé du ciel.

Vieux arolles de nos montagnes, vous êtes une fête pour nos yeux, l'expression admirable de la nature, le plus bel ornement de nos sites alpestres !

Sion, septembre 1931.

Ad. de Werra.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse à Sion (salle du Casino), les 27 et 28 septembre 1931.

Séance administrative du dimanche 27 septembre.

1. Le président du comité local, M. *Troillet*, conseiller d'Etat, ouvre la séance à 17,15 h. en souhaitant une cordiale bienvenue aux participants (150 environ, dont deux étrangers).

2. Sont désignés comme secrétaires MM. *H. Landolt*, ingénieur forestier, à Laufon, et *P. Borel*, stagiaire forestier, à Thoune.

3. Le président du comité permanent, M. *Graf*, soumet à l'assemblée son rapport annuel de 1930/31, qui est vivement applaudi et adopté à l'unanimité, sans discussion. Le président remercie M. Graf au nom de l'assemblée.

4. Le caissier, M. *Furrer*, présente les comptes et commente le budget. Une sage économie a permis de boucler les comptes de la « Société forestière » par un excédent de recettes de 1169,35 fr. (Il y a deux ans, ceux-ci se terminaient par un excédent de dépenses de 1178,61 fr.) Dans les comptes du « Fonds pour publications », signalons le succès de « Forêts de mon pays » et le solde actif réjouissant de 7700,75 fr. qui autorise à étendre le budget et à allouer un premier crédit de 3000 fr. à la publication de la « Table générale des matières de nos deux périodiques ».

M. *Bavier*, directeur de l'Office forestier central, à Soleure, estime que les subsides pour voyages d'étude et payés au moyen des intérêts du « Fonds de Morsier » devraient être plus larges. Il s'agirait, à l'avenir, de mieux peser l'importance de ces voyages d'étude et de leur consacrer la totalité des intérêts annuels, le solde de ceux-ci ne devant plus être ajouté au capital inaliénable. Cette motion exigerait une

modification du règlement spécial, à laquelle M. *Weber*, inspecteur cantonal à Zurich, ne souscrit pas sans autre. Il serait préférable, à son avis, d'augmenter le capital du fonds et de capitaliser l'excédent des recettes comme auparavant. M. *Bavier* propose enfin de renvoyer cette question au comité permanent, ce qui est adopté.

5. M. *Aubert*, inspecteur forestier, vérificateur des comptes avec M. *Brunnhofer*, confirme l'exactitude de ceux de l'exercice 1930/31 et propose à l'assemblée de donner décharge au caissier, ce qui est fait à l'unanimité et avec remerciements.

6. M. *Furrer*, caissier, rappelle que le contrat passé avec la Compagnie générale d'assurance sur la vie humaine, à Zurich, qui accordait des faveurs particulières aux sociétaires, a dû être résilié pour le 1^{er} août 1931, ensuite d'une décision du Conseil fédéral.

7. M. *E. Müller*, inspecteur forestier à Sierre, expose ses « Recherches pédologiques ». Ce travail bien documenté, écouté avec grand intérêt, paraîtra dans nos périodiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19,30 h.

Assemblée générale du lundi 28 septembre.

L'assemblée est ouverte à 7,15 h. par M. *Troillet*, président du comité local.

2. La parole est donnée tout d'abord à M. *von Erlach*, conservateur des forêts à Berne, qui expose son étude sur les *Questions touchant l'organisation du service forestier*. Cette conférence, bien actuelle, est fort appréciée et soulève l'intérêt général.

M. *Lozeron*, inspecteur cantonal des forêts à Neuchâtel, considère que dans un pays comme la Suisse, si divers à tous points de vue, l'uniformisation de la gestion technique des forêts ne peut être qu'une fiction. Il estime que le facteur essentiel, devant servir à déterminer la grandeur « normale » des arrondissements, est l'étendue des tâches qui incombent à la gestion technique de l'inspecteur. Ces tâches sont : l'ensemble des martelages et des dispositions relatives à l'exécution des soins sylvicoles, la remise des travaux et la surveillance de leur exécution, enfin et surtout : la tenue exacte du contrôle de la prospérité et de la productivité des forêts, ce qui oblige l'inspecteur à procéder lui-même à l'établissement et aux révisions des plans d'aménagement.

C'est, conclut M. *Lozeron*, dans les arrondissements à étendue restreinte que l'on peut suivre la forêt avec une attention soutenue et arriver à faire progresser la sylviculture.

M. *Petitmermet*, inspecteur général, souligne dans l'exposé de M. *von Erlach* quelques conceptions nouvelles touchant la limite inférieure de l'étendue des arrondissements, le travail des adjoints et les administrations forestières communales.

M. *Bavier* reprend le thème général de la conférence, en rapproche

l'importance de celle de l'activité forestière suisse en général et l'examine enfin au point de vue de la rationalisation du travail.

M. *Badoux*, professeur, fait quelques comparaisons qui l'amènent à se rallier à l'opinion précitée de M. Lozeron.

M. *Ammon* émet le vœu que tous nous prêtions son juste sens à l'expression de « *Wirtschaftlichkeit* » (côté économique) appliquée au service forestier.

M. *Graf* communique, au nom du Comité permanent, la décision de décerner un prix de concours pour un travail qui sera proposé sur l'un des thèmes les plus importants de l'ensemble des questions examinées ici. Il prie les membres qui s'intéressent à ce projet de bien vouloir lui fournir des sujets.

3. L'assemblée se lève pour saluer l'entrée de M. le conseiller fédéral *Meyer*, chef du Département de l'Intérieur. Le président remercie M. Meyer, au nom de l'assemblée, du vivant intérêt qu'il témoigne à l'activité forestière par sa présence à cette assemblée générale.

4. M. *Troillet*, président, expose les conditions forestières et agricoles du Valais, en un rapport richement détaillé et documenté, qui est vivement applaudi.

5. Après une brève interruption de séance, l'assemblée écoute d'une oreille intéressée la lecture d'un travail très original de M. *de Werra*, inspecteur forestier à Sion, sur « l'arolle et sa répartition en Valais ». Nous aurons le plaisir de lire cette vivante étude dans le « *Journal forestier* ».

6. Le président du comité permanent, M. *Graf*, décerne à M. le professeur *H. Badoux* le titre de *membre d'honneur*. M. *Badoux* est vivement acclamé.

Puis 15 nouveaux membres sont admis par acclamation dans la Société; ce sont MM.

1. *Troillet M.*, conseiller d'Etat, à Sion,
2. *de Cocatrix P.*, conseiller d'Etat, à Sion,
3. *Evéquo*, membre du Conseil des Etats, à Sion,
4. Le président de la Bourgeoisie de Sion,
5. Bourgeoisie de Cisières (Valais),
6. Bourgeoisie de Viège (Valais),
7. Commission forestière de Sigriswil (Berne),
8. *Winzenried H.*, directeur, à Deisswil (Berne),
9. *Jaccard L.*, inspecteur forestier, à Orbe (Vaud),
10. *Mauler J.*, inspecteur forestier, à Fontainemelon (Neuchâtel),
11. *Landolt H.*, ingénieur forestier, à Laufon (Berne),
12. *Haas-Denzler*, ingénieur forestier, à Olten (Friedhofwg 23),
13. *Roth M.*, administrateur, à Rossau-Mettmenstetten (Zurich),
14. *Ammann E.*, ingénieur forestier, à Zurich,
15. *Borel P.*, ingénieur forestier, à Peseux (Neuchâtel).

7. *Lieu de réunion en 1932.* M. *Darbellay*, vice-président, fait part à l'assemblée de l'invitation du Conseil d'Etat du canton de St-Gall. Cette aimable attention est saluée par de vifs applaudissements. A St-Gall, les président et vice-président du comité local seront : MM. *Baumgartner*, conseiller d'Etat, et *Graf*, inspecteur cantonal des forêts; il sont acclamés chaudement.

8. M. *Bavier* examine les difficultés relatives à notre traité de commerce avec l'Allemagne et précise la gravité de la situation pour notre économie forestière, comme il l'a fait déjà dans les derniers numéros du « *Marché des bois* », auxquels nous renvoyons nos lecteurs.

9. Il est remis à chaque participant un exemplaire de la « *Résolution* »¹ votée par l'assemblée générale 1931 de la Société forestière suisse, sollicitant les autorités responsables du pays de bien vouloir prendre des mesures d'ordre économique propres à remédier aux difficultés commerciales que M. *Bavier* a exposées.

10. M. *Sieber*, directeur de la fabrique de cellulose d'Attisholz, présente une décision de la « *Hespa* », par laquelle celle-ci s'engage dorénavant à consommer en première ligne tout le bois de râperie disponible dans nos coupes; il émet le vœu, toutefois, que l'importation des produits fabriqués (cellulose, carton, etc.) soit, à l'avenir, aussi limitée que possible.

L'assemblée témoigne à M. *Sieber*, représentant de la *Hespa*, sa reconnaissance pour ce geste de compréhension des besoins économiques nationaux.

11. Le temps est limité; la discussion doit être close. M. *Graf* donne lecture des excuses reçues de plusieurs sociétaires qui n'ont pu assister à l'assemblée.

Thoune, le 16 octobre 1931.

Le secrétaire : *P. Borel*.

CHRONIQUE.

Cantons.

Vaud. *Société vaudoise de sylviculture.* Course d'été des 5 et 6 juin 1931. C'est de nouveau dans le Jura qu'en 1931 la Société vaudoise de sylviculture tint ses assises pour la visite des forêts du Risoud.

Le 5 juin, 130 participants se réunissent au Grand Hôtel du Pont, où a lieu une courte séance administrative. Au cours de celle-ci, M. *Bornand*, président, a le triste devoir d'informer les membres de la société de la grande perte que celle-ci vient d'éprouver en la personne de M. *Jobez*, ingénieur, décédé à Paris. Puis M. *Piguet*, inspecteur forestier au Brassus, organisateur de la course, donne un

¹ Cette résolution a été publiée in extenso au dernier cahier, p. 267/68.